Le Crédit Impôt Famille – juillet 2015

Le Crédit Impôt Famille, une solution « RH » pour fidéliser vos employés, une solution de garde pour votre bébé, un coût réduit pour l’entreprise.

Afin de favoriser le développement des crèches d’entreprises, les pouvoirs publics ont mis en place de nombreuses aides. Les entreprises ou professions indépendantes employant des salariés et qui financent la création ou la gestion d’une crèche, la réservation d’une place par exemple sont éligibles. Elles bénéficient d’avantages représentant jusqu’à 83% de sa contribution. Le coût net par place peut être ramené à 150 euros par mois pour la société ou le professionnel.

Réservation d’une place en crèche = 50% de crédit impôt famille

+

Economie d’Impôt sur les Société = 33% de réduction d’IS

Total de la prise en charge par les pouvoirs publics = 83%

Coût réel pour l’entreprise = 17%

Exemple : la société « Cosy House » réserve une place à 11 500 euros ttc dans une crèche pour Sarah, sa salariée qui vient d’avoir un bébé. Le coût réel pour la société Cosy House sera :

* Crédit impôt Famille de 50% = 57750
* Economie IS (33%) = 3795
* Total = 9545

Coût réel pour l’entreprise = 1955 (soit 162,91 euros par mois)

Sarah bénéficiera d’une place en crèche réservée, libérée de ce souci, elle se consacrera à 120% à son travail. Sara règlera à la crèche une contribution mensuelle équivalente au tarif d’une crèche municipale (tarif psu – barème de la CAF).